

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2024 - Délibération n° 2024/12/13

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ SIAD

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 10 décembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – FAURE Josette – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVÉ Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – LEGROS Jean-Bernard – DUGAY Jean-Pierre – POITOU Delphine – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel

Pouvoirs :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à Régis PARAYRE
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Karine GARGUEL
6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Alain CALOMINE
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Nicolas DERIEUX
8. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à Marc FERRAND
9. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
10. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à Thierry GAILLARD
11. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Sylvain GAUDY
12. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à Josette FAURE

Suppléances : LACOUR Marie-Emilie

Secrétaire de séance : DERIEUX Nicolas

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	0	0	0	0	0

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des marchés publics,

Considérant la valeur du marché, La procédure choisie est une procédure non formalisée dite MAPA,

La communauté de commune Creuse Sud-Ouest a lancé un marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un bâtiment social et médical à Ahun.

Aux vus des montants la collectivité n'est dans l'obligation de passer par un marché formalisé. Le marché a donc été lancé en procédure adaptée afin de pouvoir prétendre à la négociation si besoin.

La date de réception des offres le 15 novembre 2024 à 12h

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 décembre 2024 à 17h.

8 candidatures et offres ont été reçues et jugées recevables.

Examen des offres :

		Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6	Candidat 7
Prix		10	8,95	9,64	10	7,20	9,75	8,95
		40	35,79	38,57	40	28,81	38,99	35,79
Valeur technique	Méthodologie	2,75	2	0,5	2,5	2	1,5	2
	Pluridisciplinarité	2,5	3	3	3	3	2	3
	Organisation et moyens	4	3,66	1	3,66	3,86	3,43	2,45
	Total	9,25	8,66	4,5	9,16	8,86	6,93	7,45
	Pondéré	55,5	51,96	27	54,96	53,16	41,58	44,7
TOTAL PONDERE		95,5	87,75	65,57	94,96	81,97	80,57	80,49

L'analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres fait ressortir la proposition du candidat n°1.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, conformément aux conclusions de la Commission d'Appel d'offres, le Conseil communautaire :

- Décide d'attribuer le marché MOE portant sur la construction d'un bâtiment au candidat n°1, SARL Atelier d'architecture PANTHEONS by Charlotte DUMAS sise 64 Bd Berthelot, 63000 Clermont-Ferrand ; Pour une prestation correspondant à 8.5% du coût de maîtrise d'œuvre.
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

